

FICHE 04

PREMIER DEGRÉ : PRIORITÉ MAINTENUE AUX PREMIERS APPRENTISSAGES

L'ESSENTIEL

■ Le choix a été fait, dans le cadre de la refondation de l'École de la République, de donner la priorité au premier degré, car notre école primaire souffrait depuis de nombreuses années d'un réel sous-investissement par rapport à l'enseignement secondaire. Or c'est dans les premières années de la scolarité d'un enfant que les bases de la réussite scolaire sont posées et que les difficultés apparaissent. Les moyens ont donc été rééquilibrés et des dispositifs pédagogiques innovants lancés (comme le dispositif « plus de maîtres que de classes » et l'accueil des moins de trois ans).

Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans

C'est une dimension essentielle de la priorité au primaire.

Le taux de préscolarisation a en effet été divisé par trois entre 2001 et 2012, passant de 35 % à 11 %, et le nombre d'enfants scolarisés avant leur troisième anniversaire est passé de 259 700 à 91 100, soit une diminution de 168 600. Au cours de la seule période 2009-2012, le nombre d'enfants de moins de trois ans préscolarisés a diminué de 31 000.

Priorité nouvelle pour l'école primaire, la scolarisation des enfants de deux ans est l'une des réussites des rentrées depuis 2012.

Depuis le début du quinquennat, à la rentrée 2015 plus de 900 classes spécifiques nouvelles auront été créées. Par ailleurs les moins de trois ans sont aussi largement accueillis sur les places disponibles de petite section. **Ce sont environ 25 000 places nouvelles pour scolariser des enfants de moins de trois ans qui auront été créées depuis 2012.**

L'encouragement à la rentrée échelonnée des très jeunes élèves en fonction de leur maturité porte également ses fruits. Ainsi le nombre d'élèves de moins de 3 ans accueillis à la fin de l'année civile 2014 est très nettement supérieur au nombre d'enfants accueillis à la fin de l'année civile 2013.

Le taux de scolarisation des moins de trois ans a ainsi augmenté pour la première fois depuis plus de 10 ans et s'élève désormais à 11,7 %. Les enfants de deux ans sont deux fois plus souvent scolarisés en éducation prioritaire qu'en dehors de l'éducation prioritaire. Leur scolarisation a progressé de 3,1 points à la rentrée 2014 dans l'éducation prioritaire et atteint désormais 20,6 %, contre 17,5 % en 2012.

La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes »

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » vise à prévenir la difficulté scolaire, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques, au sein même de la classe pour mieux remédier aux difficultés d'apprentissage et conduire chaque élève à la maîtrise des compétences de base, dans le cadre du socle commun.

1 310 emplois ont été déployés à la rentrée 2013, et 580 à la rentrée 2014. À la rentrée 2015, le nombre de maîtres supplémentaires au titre du dispositif « plus de maîtres que de classes » augmentera de plus de 500.

Le dispositif est fortement innovant : ce n'est pas le seul maître surnuméraire qui doit aider les élèves, mais l'ensemble de l'équipe pédagogique. « Plus de maîtres que de classes », ce n'est pas « un maître en plus dans l'école ». L'enseignant supplémentaire n'est pas et ne doit pas être le spécialiste des élèves en difficulté. La priorité doit être donnée au co-enseignement dans la classe, à l'action articulée et conjointe des enseignants, pour aider aux apprentissages de tous les élèves. Pour suivre et accompagner le déploiement du dispositif, un comité national de suivi a été installé le 31 janvier 2014.

Mission et organisation des réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (Rased)

L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de sa réussite. La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle et, là où il est mis en œuvre, du dispositif « plus de maîtres que de classes », peut ne pas suffire pour certains élèves.

Pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires, les enseignants spécialisés et les psychologues de l'éducation nationale des Rased remplissent une mission importante. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

La politique des Rased a été rénovée en profondeur depuis la rentrée 2012. Après plusieurs années de réduction d'effectifs, les moyens humains affectés aux Rased ont été augmentés. La circulaire du 18 août 2014 a clairement redéfini les missions de chacun des enseignants spécialisés, tout en réaffirmant leur appartenance aux équipes pédagogiques. Les modalités de fonctionnement des réseaux, elles aussi, ont été précisées. Dans chacune des circonscriptions du 1^{er} degré, un pôle ressource auquel les membres du Rased participent est désormais mis en place pour organiser l'aide aux élèves et aux enseignants.